

Article sélectionné dans
la matinale du 29/02/2016 Découvrez l'application (<http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e>)

Ségolène Royal « prête » à prolonger de 10 ans la durée de vie des centrales nucléaires

Le Monde.fr avec AFP | 28.02.2016 à 14h31 • Mis à jour le 29.02.2016 à 07h06



La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ségolène Royal, à Paris, le 18 février 2016. KENZO TRIBOULLARD / AFP

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ségolène Royal, a dit dimanche 28 février être d'accord pour **prolonger** de dix ans la durée de vie des centrales nucléaires françaises, qui passerait ainsi de quarante à cinquante ans.

« Oui, je suis prête à **donner ce feu vert**, sous réserve de l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire [ASN] », a déclaré M^{me} Royal sur **France 3**, ajoutant que ces centrales exploitées par EDF « sont déjà amorties, donc produiront une électricité meilleur marché ».

Jean-Bernard Lévy, le président-directeur général d'EDF, avait déjà affirmé à la mi-février que « l'Etat [avait] donné son accord pour que nous modernisons le parc actuel de façon à ce que la durée de vie qui a été conçue pour quarante ans, nous la montions à cinquante et soixante ans, sous réserve que la sécurité nucléaire soit garantie ».

« Dans le contexte » de la loi de transition énergétique

Cette décision s'inscrirait cependant, selon M^{me} Royal, « dans le contexte de la baisse de la part du nucléaire de 75 à 50 % dans la production d'électricité pour monter en puissance sur le renouvelable », tel que prévu par la loi de transition énergétique adoptée l'an dernier. Ce texte prévoit de réduire à 50 % la part de l'atome dans la production électrique de la France d'ici à 2025 ([/planete/article/2014/10/01/les-principales-mesures-du-projet-de-loi-sur-la-transition-energetique_4498549_3244.html](http://planete/article/2014/10/01/les-principales-mesures-du-projet-de-loi-sur-la-transition-energetique_4498549_3244.html)) et plafonne à son niveau actuel de 63,2 gigawatts la production nucléaire du pays.

Cette dernière disposition contraindra EDF à fermer deux réacteurs, normalement ceux de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), pour compenser la mise en service du réacteur pressurisé européen (*European pressurized reactor*, EPR) de Flamanville, reportée à la fin de l'année 2018. « Il n'y a pas d'autre fermeture de prévue dans les dix ans à venir », avait souligné M. Lévy.

Le gouvernement doit présenter prochainement sa programmation pluriannuelle de l'énergie, qui détaillera l'évolution des moyens de production par type d'énergie (nucléaire, gaz, renouvelable, etc.).